

<p style="text-align: center;">REGLEMENT DU JEU <i>Concours Dessin Couverture Catalogue Noël 2017</i></p>
--

ARTICLE 1

La Société EPSE JouéClub dont le siège social se situe 26, rue Roger Touton, 33300 BORDEAUX-Nord organise du 2 mai au 20 juin 2017 inclus un concours de dessin gratuit « Dessine le Noël de tes rêves »

L'offre du concours gratuit est véhiculée par une affiche en magasin, le site joueclub.fr et sur les réseaux sociaux .

ARTICLE 2

Le concours est récompensé par : 1) la reproduction du dessin gagnant sur la première de couverture du catalogue JouéClub de Noël qui paraîtra en octobre 2017.

2) Un séjour au Parc Disneyland Paris pour 2 adultes et 2 enfants 2 jours / 1 nuit d'une valeur de 2 300 € . Transport à la charge du gagnant.

La dotation ne pourra être ni échangée , ni remplacée, ni faire l'objet d'une contrepartie financière.

ARTICLE 3

L'opération est réservée aux enfants de 4 à 12 ans résidant en France Métropolitaine, à Monaco, DROM COM, en Andorre et en Belgique, sauf membres de la société organisatrice et des sociétés participantes (parents alliés et personnel).

Toute participation de personne mineure est subordonnée à l'autorisation des parents pour la participation et la reproduction du dessin sur la couverture du catalogue JouéClub Noël 2017 .

ARTICLE 4

Le gagnant sera averti personnellement, la dotation ne pourra être ni échangée, ni remplacée, ni faire l'objet d'une contrepartie financière.

ARTICLE 5

Les participants doivent dessiner « le Noël de leur rêves »

Déposer au plus tard le 20 juin 2017 leur dessin accompagné de leurs nom, prénom, date de naissance et de leur coordonnées complètes ainsi que le nom de leur magasin JouéClub habituel et l'autorisation parentale de participation et de reproduction du dessin ; dans un magasin JouéClub participant à l'opération ou l'envoyer à l'adresse suivante JouéClub CONCOURS Noël BP 132 33042 BORDEAUX Cedex (cachet de la Poste faisant foi).

Il n'est admis qu'une seule participation par foyer.

ARTICLE 6

Tout dessin ne comportant pas les renseignements ci-dessus désignés ou incomplets sera écarté .

ARTICLE 7

Le gagnant sera désigné par un jury composé de représentants de la société JouéClub qui se réunira à compter 26 juin au siège de JouéClub à Bordeaux.

ARTICLE 8

La personne désignée comme gagnante sera avertie par courrier.

ARTICLE 9

Les organisateurs se dégagent de toute responsabilité si, en cas de force majeure ou d'événement indépendant de leur volonté, ils étaient amenés à annuler le présent jeu, à l'écourter, le proroger, le reporter ou à en modifier les conditions et le retrait.

E.P.S.E Groupement d'Achat

Siège social : 26 rue Roger Touton 33300 BORDEAUX Nord – Adresse postal Cidex 36 – 33083 Bordeaux Cedex
SA Coopérative à capital variable – SIRET 457 207 249 00014 – Code APE 511 U

ARTICLE 10

Les participants font élection de leur domicile à l'adresse communiquée lors de la participation.

Les gagnants devront justifier auprès des organisateurs, sur demande de ceux-ci, de leur identité et de leur adresse.

La société JouéClub gardera les coordonnées des gagnants/participants pour leur faire éventuellement parvenir des informations sur ses produits.

Les gagnants et participants disposent cependant d'une faculté d'opposition. Les gagnants disposeront d'un libre droit d'accès et de modification prévue par la loi n°78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés.

ARTICLE 11

La participation à ce jeu implique l'acceptation entière et sans réserve du présent règlement et de ses annexes ou additifs déposés chez Maître Jean Patrick BIRAN, huissier de justice, 117 Cours Balguerie Stuttenberg 33000 BORDEAUX.

ARTICLE 12

Le règlement du jeu est déposé chez Maître Jean Patrick BIRAN, huissier de justice à Bordeaux et disponible sur www.joueclub.fr

E.P.S.E Groupement d'Achat

Siège social : 26 rue Roger Touton 33300 BORDEAUX Nord – Adresse postal Cidex 36 – 33083 Bordeaux Cedex
SA Coopérative à capital variable – SIRET 457 207 249 00014 – Code APE 511 U